CAT-001M
C.P. PL 70
Loi protection des animaux

Mémoire sur le Projet de loi 70 Loi modernisant la *Loi sur la protection des animaux*

Par

La Fédération des producteurs d'œufs du Québec

Présenté en visioconférence

Le 12 septembre 2024

Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec

Mission de la FPOQ

La Fédération des producteurs d'œufs du Québec représente 200 producteurs d'œufs et 109 éleveurs de poulettes dont les fermes sont réparties sur l'ensemble du territoire. Le cheptel québécois s'élève à plus de 5,9 millions de poules pondeuses et la production annuelle totalise 1,9 milliard d'œufs, un volume qui permet de répondre à la demande des consommateurs d'ici.

Créée en 1964, la Fédération est le premier regroupement agricole spécialisé provincial à s'être doté d'un plan conjoint de mise en marché et de production. Les objectifs de ce plan sont de favoriser le développement durable de l'industrie québécoise des œufs, notamment par le respect de l'environnement et le bien-être des animaux, en procurant un revenu équitable aux intervenants du secteur et en répondant aux attentes des consommateurs avec des œufs et des produits de haute qualité. La structure organisationnelle de la Fédération lui permet de s'impliquer dans la promotion des œufs auprès des consommateurs et d'administrer la gestion de l'offre. Elle coordonne des campagnes de publicité et d'information visant notamment à mettre en valeur les qualités nutritives des œufs.

Les mécanismes en place permettent un approvisionnement exceptionnel et un choix d'œufs plus varié que jamais dans les marchés d'alimentation.

FPOQ, Maison de l'UPA, 555, boul. Roland-Therrien, bureau 320, Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél.: 450 679-0530 Télec.: 450 679-0855 www.oeuf.ca

Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec

Commentaires par rapport au projet de loi

La Fédération appuie le projet de loi tant dans ses objectifs que dans les propositions sur trois axes de modifications de la *Loi sur la protection des animaux*.

Nous saluons la nomination du médecin vétérinaire en chef et nous voyons d'un bon œil les nouveaux pouvoirs réglementaires pour le ministre en matière de santé animale. Ces nouveaux pouvoirs permettront d'intervenir plus rapidement pour venir en aide aux producteurs qui seront des victimes directes ou indirectes d'une éclosion d'une maladie connue ou d'un nouvel agent biologique, chimique ou physique susceptible de porter atteinte à la santé des animaux ou des personnes qui les côtoient, qui les consomment et qui présente un risque élevé de propagation. Dans le même esprit, la définition, l'amélioration, la gradation et l'identification de celui qui donne les pouvoirs d'ordonnance faciliteront toutes les interventions de la suspicion d'un agent à la confirmation de sa présence sur un site. Enfin, l'optimisation des pouvoirs en inspection facilitera le travail d'inspection et permettra au ministre de nommer des enquêteurs.

Une fois que le projet de loi sera adopté, la Fédération aimerait que les fonctionnaires responsables de l'écriture des règlements travaillent de concert avec elle, avec l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicole (EQCMA) ainsi qu'avec tous les partenaires de la filière ovocole. L'expertise développée au cours des épisodes de grippe aviaire des dernières années fait des intervenants de la filière ovocole des consultants sans égal en matière de protection des animaux, des producteurs et du public.

Nous suggérons au gouvernement de former rapidement après l'adoption du projet de loi un groupe de travail qui se penchera sur les règlements qui viendront compléter les modifications législatives du projet de loi 70.

Nous vous remercions de l'invitation à nous exprimer sur ce projet qui viendra améliorer le processus d'intervention lors de la suspicion de la présence d'un agent sur une de nos fermes.

Meilleures salutations.

Sylvain Lapierre
Président de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

FPOQ, Maison de l'UPA, 555, boul. Roland-Therrien, bureau 320, Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél.: 450 679-0530 Télec.: 450 679-0855 www.oeuf.ca